

D021-2022

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 7
- votants : 11
- absents : 4

Date de convocation :

07/04/2022

Date d'affichage :

07/04/2022

Séance du 13 avril 2022

L'an deux mille vingt et un et le 13 avril à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent BOUCARUT, Maire.

Etaient présents : Mme Christine CROUZIER, Mme Martine FERNANDES, Mme Solveig De CORNEILLAN, Mme Danielle LEUDIERE, Mme Sidonie REYNIER, M. Jean-Philippe VALENTIN,

Absents excusés : M. Christian BONNET, procuration donnée à M. Jean-Philippe VALENTIN, M. Rémy CLENET, procuration donnée à Mme Christine CROUZIER, M. Laurent DUBOIS, procuration donnée à Mme Martine FERNANDES, M. Didier VERSTRAETE, procuration donnée à M. Laurent BOUCARUT,

Secrétaire : Mme Christine CROUZIER,

Objet : Mise à disposition du personnel communal au local commercial – Exercice 2022

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que les agents communaux consacrent une partie de leur temps de travail à la gestion et à l'entretien du local commercial.

A ce titre, il propose l'inscription d'une indemnité au budget annexe « locaux commerciaux », indemnité qui sera versée au budget communal. Au titre de l'exercice 2022, il propose que le montant de l'indemnité soit de 3 000 € (trois mille euros).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser une indemnité au budget communal pour la mise à disposition de personnel,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6215 du budget primitif annexe « locaux commerciaux »
- **PRECISE** qu'un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le maire,

Laurent BOUCARUT



Mairie d'ARGILLIERS
30210

Mise à disposition du personnel communal

Etat récapitulatif

Service administratif	
Rémunération mensuelle de l'agent administratif avec charges	2 700 €
Temps de travail estimatif (mensuel) consacré à la gestion du local commercial	5 %
Participation pour le service administratif	$(2\,700 \times 12) \times 5\% = 1\,620$ €
Service Technique	
Rémunération mensuelle de l'agent titulaire avec charges	2 100 €
Temps de travail estimatif (mensuel) consacré à l'entretien du local commercial	4 %
Participation pour le service technique	$(2\,100 \times 12) \times 4\% = 1\,008$ €
Rémunération mensuelle de l'agent en contrat aidé avec charges	900 €
Temps de travail estimatif (mensuel) consacré à l'entretien du local commercial	4 %
Participation pour le service technique	$(900 \times 12) \times 4\% = 432$ €
Participation totale	$1\,620 + 1\,008 + 432 = 3\,060$ €

Etat arrêté à la somme de 3 060 € (trois mille soixante euros)
A Argilliers, le 13/avril 2022

Le Maire,
Laurent BOUCARUT

